

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 1 pouvoir

Date de convocation 12 décembre 2023
Date de publication 22 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 07_19122023

N°07 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GENERAL

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Compte-tenu de la nécessité de modifier le budget pour intégrer des recettes et des dépenses non prévues initialement, il convient de passer une décision modificative afin de procéder aux modifications de crédits.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 11 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessous :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap. 011 - c/ 60611	+	5 000,00 €	Chap. 731 - c/ 73111	+	12 000,00 €
Chap 042 - c/ 6811	+	20 000,00 €			
Chap. 023 - c/ 023	-	13 000,00 €			
TOTAL	+	12 000,00 €	TOTAL	+	12 000,00 €
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Op. 111 - c/ 2313	+	5 000,00 €	Chap. 021 - c/ 021	-	13 000,00 €
Op. 122 - c/ 2151	+	2 000,00 €	Chap. 040 - c/ 281538	+	15 000,00 €
			Chap. 040 - c/ 28188	+	5 000,00 €
TOTAL	+	7 000,00 €	TOTAL	+	7 000,00 €
-op. 111 (Saint-Maclou) - c/ 2313 : régul montant MOe suite à TC3					
- op. 122 (Voirie) - c/2151 : régul révision					
- chap 042 + chap 040 - c/ 281538 : régularisation amortissement réseau eau pluviale (demandé par trésor)					
- chap 042 + chap 040 - c/ 28188 : régularisation amortissements réalisés dans l'année (nouveau M57)					
- chap 023 + chap 021 : ajustement					
- chap 731 + chap 011 : ajustement des crédits de fonctionnement					

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....Simone DEVAUX....., secrétaire de séance

